

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [90] (2002)  
**Heft:** 1462

**Artikel:** "Dès mon arrivée au gouvernement, je vais empoigner le dossier de l'accueil de la petite enfance"  
**Autor:** Lyon, Anne-Catherine / Campanile, Luisa  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-282355>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



DR

Anne-Catherine Lyon : « C'est dans cette petite société qu'est l'école qu'on doit être attentif aux inégalités entre les sexes, qu'on peut montrer comment agir sur les stéréotypes. »

## « Dès mon arrivée au gouvernement, je vais empoigner le dossier de l'accueil de la petite enfance »

Brillamment élue aux élections vaudoises, Anne-Catherine Lyon sera la nouvelle conseillère d'Etat socialiste qui assumera la lourde charge du Département Formation et Jeunesse. L'avocate de 39 ans mènera sa lutte contre les inégalités en visant l'éducation et l'équilibre. Entretien.

PROPOS REÇUEILLIS PAR LUISA CAMPANILE

*Luisa Campanile : Quelles sont les inégalités sociales qui vous tiennent particulièrement à cœur ?*

Anne-Catherine Lyon : Etant féministe engagée, je m'investis fortement dans les questions relatives aux inégalités entre femmes et hommes. En tant que politicienne, je travaille à créer ou à soutenir des mesures pour que l'égalité des droits et l'égalité des chances appartiennent au quotidien. J'encourage alors les mesures allant dans ce sens. Je travaille à ce que la question du genre devienne indifférente.

*L. C. : Elue au nouveau gouvernement vaudois, vous avez choisi ce 21 mars 2002, et ceci pour quatre ans, le Département Formation et Jeunesse. L'Ecole, est-ce un lieu particulier pour votre credo « lutte contre les inégalités sociales » ?*

A.-C. L. : Oui, l'école est un lieu particulier : à la fois un lieu de transmission des savoirs et un lieu de socialisation. C'est une petite société qui est un élément-clé de la société. Prenez, par exemple, les problèmes liés au multiculturalisme, l'école est un vecteur très important de l'intégration. Les enfants qui ont joué avec des camarades africains, asiatiques, etc., partagé les mêmes histoires d'enfants, ne voient pas les différences de cultures et créent des références communes. C'est dans cette petite société qu'est l'école qu'on doit être attentif aux inégalités entre les sexes, qu'on peut montrer comment agir sur les stéréotypes.

## Parcours

- 1992 : Anne-Catherine Lyon met fin à sa fonction d'avocate au barreau et décide d'être active en politique suite à deux déceptions : le refus de la Suisse d'entrer dans l'Espace économique européen et la non-élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral. Dès lors, elle adhère au mouvement Renaissance Suisse-Europe, actif au sein de la gauche plurielle, milite à l'Association des Droits de la Femme (ADF) et l'association Faire le Pas, Parler d'Abus Sexuels.
- 1995 : Elle est élue à la Constituante au sein du groupe socialiste et indépendants.
- 1999 : Elle se consacre entièrement à la politique et à sa thèse de doctorat en droit européen.
- 2000 : Elle adhère formellement au Parti Socialiste.
- mars 2002 : Elle est élue conseillère d'Etat, elle choisit le Département Formation et Jeunesse (DFJ).
- 23 avril 2002 : Elle entrera en fonction au DFJ.

*L. C. : Les stéréotypes sont coriaces, on le sait, et se transmettent bien. Quelles mesures encouragez-vous pour les extirper ?*

A.-C. L. : Si l'on veut changer certaines mentalités, il faut bien se dire que c'est du travail à long terme. Le travail avec les enfants, et surtout les tout petits, est important à cet égard. Les enseignants doivent avoir à l'esprit l'égalité des droits et des chances dans leur relation aux élèves, dans leur stimulation et veiller aux stéréotypes que véhiculent ces derniers. En sachant que les enfants reproduisent tels quels les stéréotypes, les enseignants peuvent aider à la déconstruction de certains stéréotypes hommes-femmes. De plus, il s'agit de veiller à ce que les maîtres, pour les petites classes, soient également des hommes.

*L.C. : Il y a de quoi faire...*

A.-C. L. : Le Département Formation et Jeunesse comprend 13 000 fonctionnaires et touche 200 000 parents. L'Etat peut ainsi initier certaines mesures, en premier lieu, sous son propre toit. Mais, j'en saurai plus dès mon entrée en fonction ce 23 avril. Cependant, je peux déjà indiquer qu'il y a déjà de belles initiatives qui ont été prises : dernièrement, j'ai lu un projet qui sollicitait les pères à prendre leur fille sur leur lieu de travail pendant une semaine. C'est une belle initiative concrète pour introduire les femmes dans des univers jusqu'alors peu fréquentés par celles-ci et pour permettre à chacun-e de choisir véritablement son métier futur.

*L. C. : Les mesures relatives à l'Ecole sont du type « prévention », mais vous pensez certainement à d'autres mesures qui répondent à des demandes ?*

A.-C. L. : Les infrastructures telles que les crèches, les garderies et les temps partiels sont des sujets politiques bien présents. Dès mon arrivée au gouvernement, je vais empoigner le dossier relatif à l'accueil de la petite enfance. Il y a notamment une initiative socialiste qui doit être soumise en votation. J'ajouterais une autre mesure à laquelle il est important de veiller : la présence des femmes dans les hautes fonctions universitaires.

*L.C. : Quel projet social vous fait rêver ?*

A.-C. L. : L'harmonisation des temps. C'est en place depuis environ quinze ans en Hollande et en Italie. C'est une belle façon de travailler dans le cadre de la démocratie de proximité, à savoir entre l'Etat et les différents acteurs de la vie en société qui essaient de coordonner les horaires de la vie quotidienne pour faciliter la vie des habitants d'un quartier. Prenons l'exemple d'un bus qui, parce qu'il passe trois minutes trop tard, oblige un certain nombre de parents d'un quartier à trouver des solutions compliquées pour leur organisation du temps de travail, leurs courses, etc., etc. Le travail dans les quartiers est un projet d'avenir. □